

Droits économiques et sociaux

En devenant un département français en 1946, La Réunion intègre la République et porte les mêmes aspirations au progrès. Scolarité obligatoire, Sécurité sociale, alignement progressif des droits sociaux sur ceux de l'Hexagone : ces avancées ont modelé en profondeur les structures socio-économiques de l'île. Soixante-cinq ans plus tard, le bilan est en deçà des espérances légitimes.

La section LDH de La Réunion

En 2011, La Réunion est le reflet d'une République défigurée, car ce département français affiche des indicateurs qui ne peuvent qu'interpeller notre combat pour les droits de l'Homme :

- le plus fort taux de chômage officiel de la République (27%), qui augmente d'année en année ;
- avec plus de 50% de chômage chez les moins de 25 ans, elle détient le taux tristement record au plan national ;
- 52% des Réunionnaises et des Réunionnais vivent sous le seuil de pauvreté ;
- 118 000 personnes, sur une population de 800 000 habitants, sont touchées par l'illettrisme ;
- l'indice de violences conjugales à La Réunion est de 15% par an (chiffres ENVEFF) contre 8% au plan national, et le taux de mortalité des femmes suite à ces violences est absolument terrible ;
- le logement indigne et insalubre est une réalité, le taux de satisfaction en logement social est inférieur à 30%, et plus de 20 000 enfants subissent le mal-logement...

Rien d'étonnant donc que les politiques de restriction des libertés individuelles et des droits civiques ne se développent sur ce fond d'inégalités sociales et de jachère des droits économiques et sociaux.

Rien d'étonnant non plus à ce que l'action de la section réunionnaise de la Ligue des droits de l'Homme concerne prioritairement l'éducation, le logement, la santé et les droits fondamentaux.

Urgence pour le droit à l'éducation

20% : c'est le chiffre souvent retenu pour identifier la population illettrée à La Réunion. Ce constat ne manque pas d'interroger le

système éducatif (l'école a été rendue obligatoire à La Réunion en 1947), dont l'action en direction de cette frange importante de la population est assimilable à un échec.

Chaque acteur de la lutte contre l'illettrisme dans l'île a pris conscience qu'elle ne peut se limiter à une glorieuse et mécanique campagne d'alphabétisation - sorte de saupoudrage caritatif sans réelle efficacité. A la base de la lutte contre l'illettrisme, il y a la lutte contre l'ignorance. C'est par des méthodes actives de libération de la parole, de prise de conscience de sa condition et de recherche de transformation du monde dans lequel il vit que la personne dite «illettrée» sortira par elle-même de sa condition («Rouv lo zîé, lèv la tête!»).

Ainsi, de nombreux travaux sur l'illettrisme ont déjà montré l'importance de la reconnaissance de la langue créole comme passerelle pour faciliter l'apprentissage du français à l'école. De même, l'histoire de La Réunion demeure méconnue du plus grand nombre de scolarisés, l'enseignement de celle-ci n'étant pas obligatoire. Or, comment un peuple qui ignore tout de lui-même peut-il se projeter dans l'avenir et se développer ?

Consciente de la gravité de la situation, la LDH, aux côtés des autres partenaires de l'éducation et d'associations complémentaires à l'école, a décidé de faire de l'éducation une priorité de ses actions. Elle rappelle qu'il est urgent de rétablir les droits fondamentaux, dont le droit au savoir pour tous les enfants de La Réunion. Elle intervient dans les établissements scolaires, auprès des lycéens, dans la conduite de débats sur les droits et la lutte

contre les discriminations. Elle anime des espaces de parole auprès des jeunes du service civique mis en place par les associations d'éducation populaire (Ligue de l'enseignement, Ceméa). Elle conduit des ateliers «philo» dans les écoles primaires et les bibliothèques dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté sur le thème du «vivre ensemble» et «des droits de l'enfant».

Une expérience visant à permettre aux personnes non lectrices de pouvoir mettre du sens dans les différents écrits de la vie quotidienne est également conduite dans un centre social.

Urgence pour le droit au logement

Quand plus de 30 000 foyers sont demandeurs de logements sociaux, la réponse des politiques publiques est largement insuffisante : en 2010 seulement 1 095 logements ont vu le jour (données du rapport de la fondation Abbé-Pierre). Avec la diminution des crédits d'Etat (LBU, Ligne budgétaire unique, spécifique à l'outre-mer), la situation ne pourra que s'aggraver. Qu'en sera-t-il en 2020 quand la Réunion comptera 80 000 foyers en plus, et en 2025 quand la population approchera le million d'habitants ?

La Ligue des droits de l'Homme à La Réunion s'est régulièrement investie sur cette question en créant son groupe « article 25, droit au logement » en référence à l'article 25-I de la Déclaration universelle des droits de l'Homme qui reconnaît le droit au logement comme un droit social.

En 2011, la section a intensifié son action :

- en favorisant la synergie des acteurs locaux intervenant sur cette question pour élaborer une veille sur l'application de la loi

à La Réunion, **il y a urgence**



Réunion est plus faible de quatre ans; le taux de mortalité infantile deux fois plus élevé; l'offre en matière d'équipements sanitaires et de personnels de santé, notamment en spécialistes, demeure insuffisante. Quels que soient l'âge et la maladie, la mortalité est plus importante à La Réunion qu'en métropole.

Le taux de bénéficiaires de la couverture maladie universelle est de plus de 40% à La Réunion contre une moyenne de 6% en métropole (source IRDES).

Conscient que le droit à la santé est intrinsèquement lié à l'accès aux droits, la Ligue des droits de l'Homme s'engage avec les acteurs locaux dans des actions de prévention concernant par exemple le droit des patients à l'information (droit de choisir son médecin, son établissement de santé, droit à l'indemnisation des accidents médicaux) mais aussi en faveur de l'Aide médicale de l'Etat (AME) pour les résidents étrangers, dispositif indispensable quand les autorités publiques se défendent d'avoir un centre hospitalier à vocation régionale ouvert sur la région océan Indien.

Urgence pour le droit de vivre décemment

La pauvreté progresse d'année en année. De l'extrême précarité dans laquelle est condamnée à évoluer la majorité des Réunionnais, naissent bien évidemment des misères culturelles, sociales, sexuelles. Il ne se passe pas un jour sans que l'on ait à déplorer des drames sur fond de pauvreté et d'alcool, de détresse morale et matérielle. Violence envers les femmes, grossesses précoces, dépendance aux drogues, etc. La cohésion sociale est extrêmement fragilisée par les inégalités

DALO (droit au logement opposable), sur la loi SRU (solidarité renouvellement urbain), et sur la nouvelle loi contre « l'habitat indigne » en outre-mer;

- en interpellant régulièrement l'opinion publique et des responsables politiques, lors des élections cantonales par exemple;
- en décidant de piloter un groupe de travail « logement » au

sein de la nouvelle commission pour la promotion de l'égalité des chances et la citoyenneté de La Réunion (COPEC).

Urgence pour le droit à la santé

En matière de santé, en dépit des progrès considérables, la fracture avec l'Hexagone est toujours patente. L'espérance de vie à La

Quand plus de 30 000 foyers sont demandeurs de logements sociaux, la réponse des politiques publiques est largement insuffisante: en 2010 seulement 1 095 logements ont vu le jour.

sociales et par la cherté de la vie. Même s'il est admis que les petites économies insulaires n'ont pas vocation à s'autosuffire, un constat s'impose: si l'économie réunionnaise a connu une croissance spectaculaire, dopée par les transferts publics et les politiques structurelles de soutien de l'Europe, elle est sans doute moins autonome aujourd'hui que celle, très pauvre, qui prévalait avant 1946, fondée sur une agriculture de subsistance et l'exportation du sucre de canne et de quelques autres produits comme les « huiles essentielles ». Sans doute de nouveaux secteurs se sont développés telles que les filières de l'agro-industrie, du tourisme, du bâtiment et de la pêche, le marché intérieur de l'île se trouvant en partie protégé par l'octroi de mer. Mais cette « croissance sans développement », a-t-on dénoncé, est fondée principalement sur le tertiaire, sur les travaux publics et le bâtiment. Elle se trouve de surcroît soumise à la fois à l'amélioration de la productivité du travail, à la concurrence de pays à plus faibles salaires et aujourd'hui au processus de la « rationalisation » mondialisée. Elle reste insuffisante à répondre à l'ampleur des besoins sociaux. Les fruits de la croissance restent confisqués entre les mains du petit nombre qui détient les appareils de production et ils ne profitent pas à la création d'emplois.

Urgence pour la création d'emplois

Rien d'étonnant, dans ce contexte, avec une jeunesse prédominante (les moins de 25 ans représentent 43 % de la population) et infiniment mieux qualifiée que la génération précédente, que La Réunion offre, sur les vingt-cinq dernières années, le paradoxe d'une forte croissance allant de pair avec un taux de chômage insupportable, qu'aucune politique publique n'est parvenue à faire durablement baisser.

La Réunion offre, sur les vingt-cinq dernières années, le paradoxe d'une forte croissance allant de pair avec un taux de chômage insupportable, qu'aucune politique publique n'est parvenue à faire durablement baisser.

chômeurs a été franchie en 2003. A l'heure de la globalisation des échanges, en 2011, La Réunion importe 94 % de ses besoins. Elle échange encore quasi exclusivement avec la France et l'Europe: 72 % de ses importations sont d'origine européenne. Le coût est financier, mais aussi écologique. L'importation massive de produits de consommation européens a bouleversé les modes de vie et favorisé l'endettement. Nous sommes loin de la volonté qui animait les quatre députés ultramarins en 1946 de mettre un terme au « pacte colonial » hérité du colbertisme, marqué par des échanges exclusifs avec la métropole. Ajoutons à cela un coût de la vie systématiquement aligné sur les plus hauts revenus, et nous voilà au bord d'un gouffre social excluant du logement, des soins de qualité, de la culture, des loisirs, du droit de vivre décemment et de vieillir dignement plus de la moitié de la population.

Favoriser la création autonome de richesse

Si l'intégration a indéniablement contribué à des avancées majeures, l'assimilation politique à laquelle elle a abouti, à savoir l'application de politiques nationales à l'échelle locale a, elle, incontestablement contribué à la création d'un système profondément inégalitaire, qui ne tient nullement compte des spécificités géographiques, démographiques, sociales, historiques, culturelles et économiques de La Réunion.

Les soixante-cinq ans de rattrapage économique et de déficits publics qui caractérisent l'économie locale réunionnaise doivent poser le constat de l'urgence de sortir d'un modèle vertical d'échange exclusif, et, plus généralement, d'un système imposé par le haut et inadapté au contexte local, pour créer les conditions propices à une production autonome de richesse. Encourager plus fortement la

production locale, diminuer les importations, développer les échanges avec les pays de la zone océan Indien et l'Afrique australe, cela pourrait, malgré l'étroitesse du marché, à terme, favoriser la baisse des prix et la création d'emplois.

La situation géographique de l'île est un atout majeur pour son développement. Plus de 40% du territoire réunionnais a été récemment classé au Patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco, faisant l'éloge de ses « pitons, cirques et remparts ». Les ressources marines et sous-marines, en plus du fort potentiel en termes de pêche et d'aquaculture, regorgent de réserves énergétiques: les éoliennes offshore, les hydroliennes, l'énergie des vagues, dite « houlomotrice », l'énergie des courants de marée, l'énergie thermique des mers, etc., mais aussi le pétrole ainsi que les minerais utiles au développement des hautes technologies.

Ces atouts géographiques, spécifiques à l'outre-mer, doivent être davantage exploités, et ce, dans le respect, la protection et la sauvegarde absolus de la biodiversité. Agir pour les droits de l'Homme à La Réunion, c'est penser à des solutions durables et solidaires pour anticiper sur le million d'habitants de 2025. La poussée démographique aura pour conséquence l'arrivée sur le marché du travail de 4 300 jeunes par an jusqu'en 2013. Si la situation est déjà catastrophique, elle risque vite de devenir intenable. Les populations d'outre-mer ont contribué à l'extension et à l'universalité des idéaux de liberté et d'égalité. Ainsi, puisque 2011 est « l'année des outre-mer », plus que jamais, il est primordial de sensibiliser le plus grand nombre sur l'histoire infiniment riche de ces territoires ultramarins, sur leur situation spécifique, sur le chemin parcouru, mais aussi et surtout sur celui qu'il reste à faire pour garantir l'effectivité des droits économiques et sociaux. ●